

gnement religieux dans les écoles de l'État, véritable attentat aux droits sacrés de la grande majorité des pères et des mères, qui ont une foi et une conscience à laisser en héritage à leurs enfants, il était bien naturel qu'une réaction unanime, collective, énergique, et comme une levée générale de boucliers se produisît chez les Catholiques. On ressent une vive confiance en un avenir meilleur à les voir s'ébranler et s'agiter, à l'exemple des autres nations civilisées, pour la défense de l'enseignement religieux, et pour rétablir le règne, aujourd'hui insulté, de cette liberté bien entendue, qui représente dans la pensée et la volonté des Catholiques, comme elle constitue réellement, en effet, le plus grand facteur de la prospérité et du bien-être social et économique.

« C'est pourquoi Nous ne pouvons, Monsieur le Cardinal, que partager les craintes que vous inspire à bon droit le péril de l'école neutre et sans Dieu. Nous éprouvons en même temps une joie reconfortante à espérer que les efforts des Catholiques militants obtiendront de consolants résultats, qu'ils sauvegarderont les droits qu'on voudrait méconnaître, et qui éloigneront l'imminente et irréparable ruine de la nation et la dissolution sociale.

« En attendant, Nous vous accordons de tout cœur, Monsieur le Cardinal, ainsi qu'à la présidence de la *Semaine Sociale* de Venise, la bénédiction apostolique demandée. »

Du Vatican, 7 octobre 1912.

PIE X, Pape.

### SIR AUGUSTE-REAL ANGERS, K. B.

A l'occasion du jour de l'an, Sa Majesté Georges V, roi d'Angleterre, a conféré le titre de chevalier à l'honorable Auguste-Réal Angers, ancien ministre provincial et fédéral, ancien juge de la Cour Supérieure et ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

On se souvient avec quelle intrépidité le nouveau chevalier a toujours défendu nos droits scolaires. Aussi S. G. Mgr l'Archevêque lui a-t-il adressé la dépêche suivante le lendemain de sa décoration.

*Le Roi a honoré un grand citoyen et je félicite de tout cœur le catholique convaincu qui a défendu avec intrépidité les droits de la minorité manitobaine.*

Sir Auguste a répondu par la dépêche suivante :

MONSEIGNEUR: — *Acceptez mes respectueux remerciements pour vos félicitations et la bonne appréciation que Votre Grandeur fait de ma carrière.*

— Sur 41 élèves du Collège de Saint-Boniface, qui se sont présentés aux examens universitaires du premier semestre, 38 ont réussi.